



**COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

PROCÈS-VERBAL DU 19 NOVEMBRE 2018

De la session ordinaire tenue au centre administratif, sis au 341, rue Principale Nord, Amos, Québec, dans le local 3050.

PRÉSENCES

Les membres du conseil des commissaires :

M ^{mes}	Jeanne Grenier, Julie Laperle, Annie Quenneville, Isabelle Rouillard	représentante du comité CEHDAA présidente
MM.	Denis Coutu, Marc Désilets Jean-François Drouin, Carl Périgny Éric Pomerleau Joël Turcotte	vice-président, représentant du comité de parents

Les directions de services :

M ^{mes}	Johanne Godbout, Maryline Lambert, Marie-Hélène Grondin,	secrétaire générale directrice du Service des ressources humaines directrice du Service de l'enseignement et services complémentaires
MM.	Francis Audet, Pascal Germain, Yannick Roy,	directeur du Service des ressources matérielles et administratives directeur du Service des ressources financières directeur général

ABSENCES

M ^{me}	Lyne Brousseau	
M.	Stéphane Saulter,	représentant du comité de parents

1. Ouverture de la séance

Le quorum est atteint. La présidente, madame Annie Quenneville, procède à l'ouverture de la séance et vérifie la conformité de la convocation auprès des membres du conseil.

Il est 19 h 05.

Le directeur général présente madame Julie Laperle, la nouvelle commissaire représentant le comité consultatif aux élèves en difficultés d'adaptation et d'apprentissage. Il procède également à son assermentation à titre de commissaire.



CC-7258-18

2 – ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jean-François Drouin,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

QUE la présidente d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers et avec l'ajout du point 6.2 Projet de partenariat centenaire de Barraute.

ADOPTÉE.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
 - 1.1 Assermentation de la commissaire représentant CEHDAA :
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dispense de lecture et adoption des procès-verbaux du 3 et du 15 octobre 2018 :
4. Intervention de l'assemblée :
5. Comité de parents et comité EHDAA :
6. Correspondance :
 - 6.1 Proposition du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue;
 - 6.2 Projet de partenariat pour le centenaire de Barraute :
7. Suivi de dossiers :
 - 7.1 Présentation des états financiers 2017-2018 ;
 - 7.2 Modification au plan d'effectifs – soutien secteur général :
8. Huis clos : aucun dossier
9. Dossiers à développement : aucun dossier
10. Dossiers courants :
 - 10.1 Dépôt du rapport d'activités 2017-2018 de la protectrice de l'élève;
 - 10.2 Représentation des membres du conseil aux différents comités;
 - 10.3 Demande de mise à la retraite progressive personnel soutien;
 - 10.4 Demande de libération syndicale :
 - 10.5 Orientation en matière de congé sans traitement, deux demandes de congés – enseignants;
 - 10.6 Octroi de poste de régisseur au Service des ressources matérielles;
 - 10.7 Octroi de contrat – Service de transport en autocar;
 - 10.8 Transfert de mandat relativement à l'action collective sur les frais exigés aux parents :
11. Rapports d'activités de la présidente et du directeur général :
12. Autres sujets :



- 12.1 Invitation à l'activité 5, 15, 25 ans de service;
 - 12.2 Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation;
 - 12.3 Lettre de remerciement à M. Jeannot Létourneau;
 - 12.4 Sortie d'urgence au pavillon La Forêt
13. Clôture de la séance.

7. Suivi de dossiers

7.1 présentation des états financiers 2017-2018

Présentation du rapport de l'auditeur indépendant, Deloitte, S.E.N.C.R.L./s.r.l., sur les états financiers résumés de la Commission scolaire Harricana, tel qu'indiqué dans l'avis public paru dans le Citoyen de la Vallée-de-l'Or / Harricana du 31 octobre 2018.

CC-7259-18

**3 – DISPENSE DE
LECTURE ET
ADOPTION DES
PROCÈS-VERBAUX
DU 3 ET DU 15
OCTOBRE 2018**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de, monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE la secrétaire d'assemblée soit et elle est exemptée de la lecture des procès-verbaux du 3 et 15 octobre 2018.

QUE ces procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE.

4. Intervention de l'assemblée:

Aucune intervention de l'assemblée

5. Comité de parents et comité consultatif pour les élèves handicapés en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)

La présidente mentionne le renouvellement des mandats de messieurs Jean-François Drouin à titre de représentant au primaire et Stéphane Saulter comme représentant au secondaire. Monsieur Saulter poursuit son mandat de président du comité de parent.

Madame Laperle souligne que les efforts de recrutement des membres du comité ont porté fruit avec une bonne participation des parents lors de l'assemblée générale du comité EHDAA. En fait, plus de 18 parents ont assisté à la rencontre et les postes vacants ont été en élection.

6. Correspondance

CC-7260-18

**6.1 – PROPOSITION DE
CANDIDATURE AU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
SALON DU LIVRE DE
L'AT**

CONSIDÉRANT le poste en réélection au conseil d'administration du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue pour notre territoire;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la représentante actuelle à poursuivre son mandat pour encore 2 ans;



IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE le conseil des commissaires appuie la candidature de madame Cloé Gingras à titre d'administratrice du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue pour la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE.

6.2 Projet de partenariat

Le directeur général informe le conseil que la municipalité de Barraute a demandé d'acquérir la serre inutilisée située derrière le pavillon de la Foresterie. Son installation se fera sur un terrain de la municipalité près de l'école secondaire, Natagan. Elle permettra la réalisation éventuelle d'un projet d'horticulture pour les élèves du secteur. Sinon, la municipalité utilisera ces installations pour ces besoins de développement communautaire. Les coûts de transport et d'installation seront assumés entièrement par la municipalité de Barraute.

7. Suivi de dossiers

7.1 présentation des états financiers 2017-2018

Ce point a été traité en début de séance.

CC-7261-18

**7.2 – MODIFICATION
AU PLAN D'EFFECTIFS
DU PERSONNEL DE
SOUTIEN – SECTEUR
GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT le plan d'effectifs du personnel de soutien secteur général 2018-2019;

CONSIDÉRANT les besoins de l'organisation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE ce conseil des commissaires procède à l'abolition du poste régulier à temps complet, à raison de 31 heures 30 minutes par semaine, d'agent de bureau classe I à l'école secondaire d'Amos, suite à la démission de madame Sylvie Boisvert.

QU'UN poste régulier à temps complet à raison de 30 heures par semaine d'agent de bureau classe I à l'école secondaire d'Amos soit et il est créé.

ADOPTÉE.

8. Huis clos

Aucun dossier huis clos.

9. Dossiers à développement



Aucun dossier à développement.



10. Dossiers courants

10.1 Dépôt du rapport d'activités 2017-2018 de la protectrice de l'élève

La secrétaire générale dépose le rapport d'activités 2017-2018 de la protectrice de l'élève. Celui-ci indique que la protectrice de l'élève n'a traité aucune plainte pour cette année scolaire.

10.2 REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL AUX DIFFÉRENTS COMITÉS

CC-7262-18

**10.2. A)
REPRÉSENTATION À
L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
DE LA FÉDÉRATION
DES COMMISSIONS
SCOLAIRES DU
QUÉBEC**

CONSIDÉRANT l'article 4.1.2 du règlement de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) par lequel la présidente est déléguée d'office pour représenter la commission scolaire à l'assemblée générale annuelle de la FCSQ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant ainsi qu'un substitut à cette dite assemblée générale;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Jeanne Grenier,

QUE cette Commission scolaire nomme madame Annie Quenneville pour la représenter à l'assemblée générale annuelle de la FCSQ.

QUE monsieur Denis Coutu soit nommé à titre de représentant.

QUE madame Isabelle Rouillard soit nommée à titre de substitut.

QUE pour participer à l'assemblée générale, le covoiturage et le partage de l'hébergement seront favorisés pour optimiser les bénéfices de cette rencontre versus les frais de billets d'avion.

ADOPTÉE.

CC-7263-18

**10.2. B)
REPRÉSENTATION AU
CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA FÉDÉRATION
DES COMMISSIONS
SCOLAIRES DU
QUÉBEC**

CONSIDÉRANT le règlement 5.1.1 de la Fédération des Commissions scolaires du Québec pour la représentation au conseil général de la FCSQ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Marc Désilets,

QUE cette Commission scolaire délègue d'office la présidente, madame Annie Quenneville, pour la représenter aux différentes réunions du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec, et ce, pour toute la durée de son mandat.

ADOPTÉE.



CC-7264-18

**10.2. C) COMITÉ
EXÉCUTIF**

CONSIDÉRANT que la présidente et un représentant du comité de parent sont nommés d'office au comité exécutif.

CONSIDÉRANT l'article 179 de la Loi sur l'instruction publique autorisant jusqu'à sept membres dont deux sont nommés d'office;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'élire cinq commissaires afin de former le comité exécutif;

CONSIDÉRANT les votes obtenus pour chacune des personnes intéressées;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Isabelle Rouillard,

QUE la durée du mandat soit d'une année pour 2018-2019.

QUE cette Commission scolaire nomme les personnes suivantes au comité exécutif messieurs Marc Désilets, Carl Périgny, Joël Turcotte, Éric Pomerleau et madame Jeanne Grenier.

QUE monsieur Jean-François Drouin représente le comité de parent.

ADOPTÉE.

CC-7265-18

**10.2. D) COMITÉ
CONSULTATIF DE
TRANSPORT**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer deux représentants au comité consultatif de transport;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE cette Commission scolaire délègue monsieur Joël Turcotte et monsieur Carl Périgny pour la représenter aux réunions du comité consultatif de transport pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE.

CC-7266-18

**10.2 E) COMITÉ
URGENCE AMOS
RÉGION**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant au comité Urgence Amos-région;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Jeanne Grenier,

QUE cette Commission scolaire délègue monsieur Denis Coutu pour la représenter au comité Urgence Amos-région pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE.



CC-7267-18

**10.2. F) COMITÉ
CONSULTATIF DU
SPORT ÉTUDIANT DE LA
CSH ET CA DE LA
FONDATION DU
MOUVEMENT KODIAK**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant au comité consultatif du Sport étudiant de la Commission scolaire Harricana et au conseil d'administration de la Fondation du Mouvement Kodiak;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE cette Commission scolaire délègue monsieur Éric Pomerleau pour la représenter au comité consultatif du Sport étudiant de la Commission scolaire Harricana ainsi qu'au conseil d'administration de la Fondation du Mouvement Kodiak pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE.

CC-7268-18

**10.2 G) CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DE L'HARMONIE
HARRICANA**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant au conseil d'administration de l'Harmonie Harricana;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jean-François Drouin,

QUE cette Commission scolaire délègue monsieur Denis Coutu pour siéger au conseil d'administration de l'Harmonie Harricana pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE.

CC-7269-18

**10.2. H)
REPRÉSENTATION À
GÉNIES EN HERBE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un délégué pour représenter la Commission scolaire aux activités de Génies en herbe;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE cette Commission scolaire délègue monsieur Joël Turcotte pour la représenter aux activités de Génies en herbe pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE.

CC-7270-18

**10.2. I) CA DE LA
CHAMBRE DE
COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DU
CENTRE-ABITIBI**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un administrateur au sein du conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie du Centre-Abitibi;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Éric Pomerleau,

QUE cette Commission scolaire délègue monsieur Denis Coutu à titre d'administrateur au sein du conseil de la Chambre de commerce et d'industrie du Centre-Abitibi pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE.



CC-7271-18

10.2. J)
REPRÉSENTATION AU
COMITÉ CULTUREL DE
LA MRC D'ABITIBI

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant au sein du comité culturel de la MRC d'Abitibi;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE cette Commission scolaire délègue monsieur Denis Coutu à titre de représentant au sein du comité culturel de la MRC d'Abitibi pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE.

CC-7272-18

10.2. K)
REPRÉSENTATION À
L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DE LA
CORPORATION
FORÊT ET RECHERCHE
HARRICANA

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant à l'assemblée générale de la Corporation Forêt et Recherche Harricana;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE la présidente, madame Annie Quenneville, soit nommée d'office pour représenter la Commission scolaire à l'assemblée générale de la Corporation Forêt et Recherche Harricana, et ce, pour toute la durée de son mandat

ADOPTÉE.

CC-7273-18

10.2. L)
REPRÉSENTATION À
L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DE LA
CORPORATION
DE L'ENSEIGNEMENT ET
DE LA FORMATION
D'AMOS RÉGION

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant à l'assemblée générale de la Corporation de l'enseignement et de la formation d'Amos – région;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE la présidente, madame Annie Quenneville, soit nommée d'office pour représenter la Commission scolaire à l'assemblée générale de la Corporation de l'enseignement et de la formation d'Amos région, et ce, pour toute la durée de son mandat.

ADOPTÉE.

CC-7274-18

10.2 M) COMITÉ DE
SÉLECTION PRIX DE
L'ACSAT ET FCSQ

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer deux représentants sur le comité de sélection des Prix reconnaissance de l'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue (ACSAT) et de l'Ordre du mérite de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ);

IL EST RÉSOLU, sur proposition, monsieur le commissaire Marc Désilets,

QUE cette Commission scolaire délègue madame Jeanne Grenier et madame Isabelle Rouillard pour la représenter à ce comité pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE.



CC-7275-18

CONSIDÉRANT la demande logée;

**10.3 DEMANDE DE
MISE À LA RETRAITE
PROGRESSIVE,
M. YVON PICARD**

CONSIDÉRANT l'annexe 5 de la convention collective du personnel de soutien;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jean-François Drouin,

QUE monsieur Yvon Picard, soit et est autorisé à participer à un plan de retraite progressive sur cinq ans, débutant le 20 novembre 2018 à raison d'environ 10 % par année.

ADOPTÉE.

CC-7276-18

CONSIDÉRANT la demande de congé sans traitement pour activité syndicale;

**10.4 DEMANDE DE
LIBÉRATION
SYNDICALE - CSN
SOUTIEN
KATHY LACOMBE**

CONSIDÉRANT la clause 3-3.01 de la convention collective du personnel de soutien;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Carl Périgny,

QUE ce conseil des commissaires autorise un congé sans traitement pour activités syndicales à madame Kathy Lacombe, secrétaire à l'école secondaire d'Amos, pavillon La Calypso, et ce, du 5 novembre 2018 au 15 mars 2019.

ADOPTÉE.

CC-7277-18

CONSIDÉRANT les demandes logées;

**10.5 DEMANDES DE
CONGÉS SANS
TRAITEMENT
PERSONNEL
ENSEIGNANT
ROCK PELLETIER
CAROLANNE
ROUSSEAU**

CONSIDÉRANT la clause 5-15.07 de l'entente locale du personnel enseignant;

CONSIDÉRANT la procédure et orientations en matière de gestion des congés sans traitement présentée à cette séance;

CONSIDÉRANT la disponibilité de la main-d'œuvre pour effectuer ces remplacements;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QU'un congé sans traitement soit et il est octroyé à monsieur Rock Pelletier, enseignant au Centre de formation Harricana, à raison de 5 %, à compter du 19 novembre 2018 pour le reste de l'année scolaire 2018-2019.



QU'un congé sans traitement soit et il est octroyé à madame Carolanne Rousseau, enseignante au Centre de formation Harricana, à raison de 8 %, à compter du 19 novembre 2018 pour le reste de l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE.

CC-7278-18

**10.6 NOMINATION
D'UN CADRE AU
SERVICE DES
RESSOURCES
MATÉRIELLES ET
ADMINISTRATIVES**

CONSIDÉRANT le poste vacant à la suite de la démission pour départ à la retraite de monsieur Alain Barrette, régisseur au Service des ressources matérielles et administratives;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE monsieur André Belzile soit nommé régisseur au Service des ressources matérielles et administratives.

QUE son entrée en fonction soit effective le 17 décembre 2018.

ADOPTÉE.

CC-7279-18

**10.7 OCTROI DE
CONTRAT DE
SERVICE DE
TRANSPORT EN
AUTOCAR**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources matérielles et administratives a procédé à un appel d'offres pour le service de transport en autocar requis par les équipes sportives culturelles et parascolaires;

CONSIDÉRANT la soumission reçue et ouverte le 14 novembre 2018;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Jeanne Grenier,

QUE cette commission scolaire retienne la soumission conforme, soit celle déposée par Autocar Maheux inc. au montant de 2,64 \$/km (avant taxes), 700,00 \$/jour pour le transport local (avant taxes) et 300,00 \$/jour pour le conducteur de relève (avant taxes), pour le service de transport en autocar.

QUE le contrat visé est pour l'année scolaire 2018-2019 et pourra être renouvelé pour deux années scolaires additionnelles soit, 2019-2020 et 2020-2021.

ADOPTÉE.



CC-7280-18

**10.8 TRANSFERT DE
MANDAT
RELATIVEMENT À
L'ACTION
COLLECTIVE SUR LES
FRAIS EXIGÉS AUX
PARENTS**

CONSIDÉRANT l'action collective d'une envergure sans précédent entreprise à l'encontre de 68 commissions scolaires, dont la Commission scolaire Harricana concernant les frais exigés aux parents (dossier 150-06-000007-138 des registres de la Cour supérieure);

CONSIDÉRANT les travaux effectués pendant plus d'un an dans l'accomplissement de ce mandat par M. Éric Blackburn et M^e Iris Montini, qui ont conduit à la mise en œuvre d'une solution satisfaisante pour la commission scolaire, entérinée par le tribunal le 18 juillet 2018, ainsi que la nomination d'un administrateur et de la société GRICS pour permettre l'exécution de la transaction;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la charge de travail et des responsabilités ainsi assumées par M. Éric Blackburn et M^e Iris Montini, en sus de leurs fonctions au sein de leur commission scolaire respective;

CONSIDÉRANT qu'il est normal et souhaité que soient partagées une telle charge et une telle responsabilité;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) de voir son organisation prendre le relais dans le pilotage du dossier au stade où il se trouve, l'acceptation d'en assumer l'entière responsabilité associée et l'accord de M. Éric Blackburn, de M^e Iris Montini et de l'Association des directions générales de commissions scolaires (ADIGECS) à l'effet que ce transfert de responsabilités ait lieu;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Isabelle Rouillard,

QUE la Commission scolaire :

- Transfère à la Fédération des commissions scolaires du Québec le mandat de piloter en son nom la finalisation du dossier relatif à l'action collective identifiée ci-dessus, traitant des frais exigés aux parents;
- Remercie tous les partenaires qui ont contribué de près ou de loin à la bonne conduite du dossier à ce jour.

ADOPTÉE.

11. Rapports d'activités de la présidente et du directeur général

Rapport de la présidente

Pour la période du 15 octobre au 18 novembre 2018

Conseil des commissaires

2018-10-03 : Conseil des commissaires, séance extraordinaire

2018-10-15 : Conseil des commissaires

2018-10-29 : Comité exécutif



Environnement interne

Environnement externe

- 2018-10-19/20 : Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec à Québec (FCSQ)
- 2018-10-24 : Conférence de presse – finale régionale d'hiver des Jeux du Québec
- 2018-11-16 : Graduation Reconnaissance des acquis (RAC) à La Sarre (M. Denis Coutu)
- 2018-11-16/18 : Commission permanente de la FCSQ à Québec

Rapport du directeur général

Pour la période du 15 octobre au 18 novembre 2018

Conseil des commissaires

- 2018-10-03 : Conseil des commissaires, séance extraordinaire
- 2018-10-15 : Conseil des commissaires
- 2018-10-29 : Comité exécutif

Environnement interne

Dans le cadre des célébrations du centenaire de la municipalité, réussite (PEVR)

- 2018-10-06 : Comité consultatif de gestion
- 2018-10-30 : Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage
- 2018-10-31 : Comité de parents Commission scolaire Harricana
- 2018-11-08 : Comité professionnel des directions
- 2018-11-14 : Comité consultatif de gestion

Environnement externe

- 2018-10-18/19 : Conseil général Association des directeurs généraux des commissions scolaires (ADIGECS)
 - 2018-10-24/26 : Colloque collaborer apprendre, réussir (CAR)
 - 2018-10-31 au 2018-11-02 : Plan d'intégration des directeurs généraux des commissions scolaires (PIDIGECS)
 - 2018-11-26/27 : Représentation à la table autochtone.
- Supervision à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) pour la session d'autonome tel qu'adopté lors du conseil du 6 juin 2017 sous le numéro CC-6903-17 :

CONSIDÉRANT l'article 201.1 de la LIP;

CONSIDÉRANT les discussions tenues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE ce conseil des commissaires autorise le directeur général à signer, à titre de chargé de projet, le contrat avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.



12. Autres sujets

12.1 Invitation à la soirée hommage 5-15-25

La directrice du Service des ressources humaines invite les membres du conseil à assister à l'événement reconnaissance 5, 15 et 25 années de service à la CSH. L'événement se tiendra le jeudi 29 novembre 2018 dans le cadre d'un « 5 à 7 » à l'Hôtel des Eskers d'Amos.

12.2 Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation

La présidente mentionne que c'est la semaine nationale des professionnelles et professionnels en éducation. Un message à cet effet est déposé sur le site Internet de la Commission scolaire.

12.3 Lettre de remerciements à monsieur Létourneau

La présidente mentionne le départ au sein du conseil de monsieur Jeannot Létourneau en tant que commissaire représentant le comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. En lien avec la politique de relations humaines et sociales de l'Harricana, elle note qu'une lettre de remerciement lui sera adressée afin de souligner son engagement à la réussite des élèves HDAA de l'Harricana.

12.4 Sorties d'urgence au pavillon La Forêt

Un commissaire se préoccupe de l'utilisation pour rangement des deux portes des extrémités de la salle des casiers. Il se questionne sur les sorties d'urgence. Le directeur des ressources matérielles indique que le tout est conforme.

13. Clôture de la séance

CC-7281-18

13. LEVÉE DE LA
SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Jeanne Grenier,

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 25.

Annie Quenneville, présidente

Johanne Godbout, secrétaire générale